



Semaine de la prévention des incendies

Un gardien rassurant

L'avertisseur de fumée

Combien d'avertisseurs de fumée dois-je avoir dans la maison?

Il est recommandé d'avoir un avertisseur par étage, incluant le sous-sol, et d'en installer dans les chambres où l'on dort la porte fermée.

Où dois-je installer les avertisseurs de fumée?

Dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. On les installe au plafond ou sur les murs à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond

Quel type d'avertisseur de fumée dois-je acheter?

On doit choisir le type d'avertisseur selon l'endroit où il sera installé. Le plus courant est l'avertisseur de fumée à ionisation. Il convient mieux près des chambres à coucher. L'avertisseur à cellule photoélectrique est plus souvent installé près de la cuisine, de la salle de bains ou des appareils de chauffage. Ce type d'avertisseur déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'eau ou de cuisson, par exemple.

Dans les constructions neuves, les avertisseurs de fumée devraient être reliés en permanence au système électrique. Certains modèles sont munis d'une pile d'appoint en cas de panne d'électricité.

Est-ce préférable d'avoir des avertisseurs reliés à une centrale?

Grâce aux avertisseurs reliés à une centrale, le service de sécurité incendie intervient encore plus rapidement, particulièrement si l'incendie se déclare en votre absence.

Comment m'assurer que j'achète un bon avertisseur de fumée?

L'avertisseur doit être certifié par Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC), un organisme de normalisation reconnu. Le logo ULC indique que l'avertisseur a été fabriqué et vérifié selon les normes de cet organisme. Le logo UL précédé d'un petit «c» certifie que l'appareil a été fabriqué et vérifié aux États-Unis selon les normes acceptées au Canada. On trouve souvent aussi le logo CSA qui indique que certaines pièces de l'avertisseur ont été fabriquées selon les normes de CSA International.

Comment savoir si notre avertisseur de fumée fonctionne bien?

Une fois par mois, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle. Faites cette vérification une fois par année ou lorsque toute la famille s'est absentée plus de sept jours de la maison. Si l'avertisseur est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.

Quand doit-on changer la pile des avertisseurs de fumée?

Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible. Profitez du changement d'heure, à l'automne ou au printemps, pour vérifier la pile et la remplacer, au besoin. N'installez jamais de pile rechargeable.

Que faire quand l'avertisseur de fumée se déclenche trop souvent?

Il est probable que cet avertisseur est installé trop près de la cuisine ou de la salle de bain, par exemple. Aérez la pièce et installez l'avertisseur un peu plus loin. Ne jamais retirer la pile.

Peut-on nettoyer les avertisseurs de fumée sans risque?

Passez légèrement l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile, au moins une fois par année. Ne jamais le peindre. Ne jamais ouvrir le boîtier des avertisseurs électriques. La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande.

Quand doit-on remplacer un avertisseur de fumée?

Remplacez-le tous les 10 ans. Fiez-vous à la durée de vie indiquée sur le boîtier de l'avertisseur. S'il est endommagé, poussiéreux ou n'émet pas de signal après le emplacement de la pile, changez-

Maison des jeunes

La maison des jeunes est fière de vous inviter à la présentation de son 2e film

« LA GARDIENNE »

Une réalisation des jeunes de la MdJ en collaboration avec la TVCRA .

Judi le 17 octobre à 19h00

à la maison des jeunes (291 Bernier Ouest).

Pour souligner la sortie du film,
la MdJ a produit un rallye dictionnaire sur le thème « FILM ».

Vous pouvez vous le procurer au coût de \$5.00 à la Maison des jeunes,
chez Alimentation Bernierville, à la Bijouterie Sylvie ou chez Super soir.
Les prix d'une valeur de \$50.00 seront remis lors de la présentation du film.

Nous vous attendons en grand nombre le 17 octobre pour venir applaudir et
encourager les jeunes dans leurs actions.

le. Ne jamais dépasser la date suggérée.

Est-ce obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée?

Il permet aux occupants de sortir rapidement avant que la fumée ne se propage. Il sauve des vies, particulièrement lorsque l'incendie se déclare la nuit. C'est pourquoi la plupart des municipalités ont un règlement obligeant son installation.

Une règle d'or

Lorsque l'avertisseur de fumée émet un signal sonore continu, sortez sans délai et appelez les pompiers d'un endroit sécuritaire. Assurez-vous que tous occupants ont bien évacué le logement ou la maison. Préparez, avec votre famille ou vos colocataires, un plan d'évacuation en cas d'incendie. Prévoyez également un point de rassemblement à l'extérieur et ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

Cueillette des déchets volumineux

**Ex-Saint-Ferdinand
le 30 septembre 2002**

**Ex-Vianney
le 2 octobre 2002**

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Gérard Lessard
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Photographie : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Bibliothèque municipale

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

*Pour informations supplémentaires
vous pouvez joindre*

**Mme Lucie Lamontagne
au 428-9607**

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale

Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : st-ferdi@ivic.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

mardi au vendredi de 9h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

Résumé de certaines décisions du conseil

séance du 26 août et du 3 septembre 2002

Soumission pour MG20 (chemin Craig)

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de matériaux de pierre concassée MG20 provenant d'une carrière pour les travaux de réfection du chemin Craig :

A. Langlois et fils Itée 8.07 \$ la tonne
Transport Lac William (banc Lamontagne) 7.90 \$ la tonne

Majoritairement les deux soumissions reçues pour la fourniture de matériaux de pierre concassée MG20 provenant d'une carrière pour les travaux de réfection du chemin Craig sont rejetées.

Soumission pour MG56 (chemin Craig)

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de matériaux de pierre concassée MG56 provenant d'une carrière pour les travaux de réfection du chemin Craig :

A. Langlois et fils Itée 5.98 \$ la tonne
Transport Lac William (banc Lamontagne) 5.95 \$ la tonne

Majoritairement les deux soumissions reçues pour la fourniture de matériaux de pierre concassée MG56 provenant d'une carrière pour les travaux de réfection du chemin Craig sont rejetées.

Proposition aux gens d'affaires italiens

Considérant que la municipalité a reçu la visite de gens d'affaires intéressés à développer une usine d'embouteillage d'eau;

Considérant les investissements majeurs;

Considérant la création d'environ cinquante emplois;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'offrir à ces gens d'affaires pour la somme symbolique de 1 \$ l'espace qu'ils souhaitent disposer. Cependant l'ensemble des conditions relatives à la cession du terrain industriel, la construction et la création d'emplois resteront à déterminer dans un protocole d'entente.

Demande d'exclusion de la zone agricole

Considérant que la MRC de l'Érable a amorcé la révision de son schéma d'aménagement;

À l'unanimité les membres du conseil acceptent de demander à la MRC de l'Érable de modifier son schéma d'aménagement afin d'exclure de la zone agricole une partie du territoire de l'ex-Bernierville comprenant, en référence au cadastre officiel du canton de Halifax, circonscription foncière de Thetford,

tous les lots ou parties de lots, blocs ou parties de blocs, et leurs subdivisions présentes et futures renfermés à l'intérieur des limites suivantes, à savoir : partant du point «A» vers le Sud-Est sur une distance d'environ 300 mètres jusqu'au point «B», situé à environ 200 mètres, mesurée perpendiculairement à la limite Nord-Ouest de l'emprise de la côte de l'Église; de ce point vers le Sud-Ouest jusqu'au point «C», situé sur la limite Sud-Ouest du lot 337-37-13 (route 165) et à une distance d'environ 235 mètres, mesurée perpendiculairement à la limite Nord-Ouest de l'emprise de l'ancienne côte de l'Église; de ce point sur le Nord-Ouest sur une distance d'environ 300 mètres jusqu'au point «D», situé sur la ligne séparative des lots 520-1-4 et 525-1-2-P du rang VII; de ce point, vers le Nord-Est en suivant la ligne Nord-Ouest des lots 520-1-P et 520-1-1-P du rang VII jusqu'au point de départ «A»; et ce, afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation.

Congrès F.Q.M.

Le maire et trois conseillers sont autorisés à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2002 à Québec et de défrayer les frais d'inscription de 455 \$ par personne pour les deux premières inscriptions et de 320 \$ par personne pour les deux autres inscriptions ainsi que les autres frais encourus.

Raccordement temporaire au réseau d'aqueduc de l'hôpital

On mandate la firme d'ingénieurs Fréchette LGL pour préparer les plans et devis nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement pour le raccordement temporaire au réseau d'aqueduc de l'Hôpital St-Julien et de fournir un estimé de leurs honoraires pour ce projet.

Don aux Scouts

Un don de 100 \$ est versé aux Scouts de Saint-Ferdinand pour leur activité de promotion du scoutisme et de recrutement.

Adhésion au projet régional de camp de jour

À l'unanimité les membres du conseil acceptent que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie le projet régional de la Table enfance-famille qui vise à présenter aux enfants un milieu stimulant durant les vacances scolaires tout en permettant la conciliation travail-famille pour leurs parents et ce, en bonifiant le service de terrain de jeux dans notre

municipalité. Afin de dispenser un service amélioré, nous exprimons nos besoins en ressources financières dans la fiche technique ci-jointe. Nous comprenons que nous nous engageons à mettre sur pied dans notre milieu un comité de support au terrain de jeux et à offrir des journées complètes d'animation aux enfants de 5 à 12 ans. Il est de plus résolu que le maire soit autorisé à signer cette lettre d'appui.

Lignage de rue

On autorise l'inspecteur municipal Denis Dubois à procéder à des travaux de lignage de rue sur le chemin Gosford nouvellement asphalté ainsi que sur les tronçons réparés du chemin Gosford et de la route du Domaine du Lac.

Nomination de l'inspecteur régional adjoint

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Ferdinand désigne, conformément à l'article 3.1.3 du règlement de contrôle intérimaire no 242, monsieur Jean Gardner à titre d'inspecteur régional adjoint pour le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand dans le cadre de l'administration et de l'application du règlement de contrôle intérimaire no 242 afin qu'il assume les fonctions prévues à l'article 3.1.5 de ce règlement.

Appui de candidature pour les Jeux du Québec Été 2005

Considérant que Victoriaville et le Centre-du-Québec et ses partenaires sont à élaborer un dossier de candidature afin d'avoir le privilège d'obtenir la réalisation des Jeux du Québec Été 2005;

En conséquence, les membres du conseil acceptent et ce unanimement que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la candidature de Victoriaville et du Centre-du-Québec comme milieu hôte pour la présentation de la finale provinciale des Jeux du Québec Été 2005 et assure le futur comité organisateur de son entière collaboration.

Dérogation mineure - Pierre Provencher

La demande de dérogation mineure de M. Pierre Provencher est acceptée telle que recommandée, savoir : rajouter un demi étage de plus que le nombre maximal d'étage permis dans le règlement d'urbanisme actuellement en vigueur.

Élargissement de la route Fortier

La secrétaire-trésorière est autorisée à signer et à présenter une demande de déclaration à la Commission de protection du territoire agricole du Québec aux fins de l'élargissement de l'emprise d'un chemin public, soit la route Fortier d'une largeur d'environ 9.63 mètres située dans le 10e Rang du cadastre de Halifax.

Travaux chemin Craig

Après consultation d'experts en la matière;

Puisque les soumissions concernant certains des matériaux devant être livrés n'ont pas encore été accordées;

Puisque les membres du comité de voirie prétendent ne pas avoir autorisé par résolution tous les travaux déjà entrepris sur le chemin Craig;

Il est proposé et résolu majoritairement que les comptes relatifs au chemin Craig soient temporairement mis en suspens afin que le conseil puisse prendre une décision éclairée sur l'ensemble du dossier chemin Craig..

Demande de soumission pour MG20 (chemin Craig)

On autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à demander des soumissions sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac inc., Transport Lac William et A. Langlois & Fils ltée pour la fourniture d'environ 4000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG20 pour les travaux de réfection du chemin Craig conformes aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux devront être disponibles pour la date du 30 septembre 2002. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour la date du 30 septembre 2002 cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième soumissionnaire sans plus de formalités.

Demande de soumission pour MG56 (chemin Craig)

À l'unanimité, la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à demander des soumissions sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac inc., Transport Lac William et A. Langlois & Fils ltée pour la fourniture d'environ 4000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG56 pour les travaux de réfection du chemin Craig conformes aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux devront être disponibles pour la date du 30 septembre 2002. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour la date du 30 septembre 2002 cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième soumissionnaire sans plus de formalités.

Demande de soumission pour MG20-B

La secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à demander des soumissions sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac inc., Transport Lac William et A. Langlois & Fils ltée pour la fourniture d'environ 1500 tonnes métriques de matériaux granulaires MG20-B pour l'entretien général des chemins de la municipalité et les travaux de la route Baril conformes

aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux devront être disponibles pour la date du 30 septembre 2002. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour la date du 30 septembre 2002 cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième soumissionnaire sans plus de formalités.

Demande de soumission pour MG56-B

À l'unanimité, on autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à demander des soumissions sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac inc., Transport Lac William et A. Langlois & Fils ltée pour la fourniture d'environ 500 tonnes métriques de matériaux granulaires MG56-B pour l'entretien général des chemins de la municipalité conformes aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux devront être disponibles pour la date du 30 septembre 2002. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour la date du 30 septembre 2002 cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième soumissionnaire sans plus de formalités.

Travaux chemin Craig

Il est proposé par le maire M. Philippe Lamothe d'autoriser que les travaux du chemin Craig soient exécutés selon

l'entente signée entre le fédéral, le provincial et la municipalité. Aucun conseiller n'appuie cette proposition.

Pacte rural de la MRC de l'Érable

On demande à la MRC de l'Érable de rencontrer le conseil municipal de Saint-Ferdinand le plus tôt possible pour discuter du Pacte rural de la MRC de l'Érable.

Rapport financier trimestriel

À l'unanimité, les membres du conseil acceptent le rapport financier trimestriel au 31 août 2002 tel que présenté et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal. ADOPTÉ.

Emprise de la rue Principale

Les membres du conseil proposent une rencontre avec M. Michel Benjamin, arpenteur-géomètre pour discuter de l'emprise de la rue Principale.

Travaux route Baril

Considérant que la réalisation de travaux d'installation d'un réseau d'égout est prévue sur la route Baril;

Considérant que l'estimé des coûts a été fait par Jean Gardner, inspecteur municipal, en date du 2 mai 2002;

Considérant que les travaux ne seront pas réalisés par M. Jean Gardner;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de dégager M. Jean Gardner, inspecteur municipal, de toutes responsabilités concernant l'estimé des coûts ainsi que la réalisation des travaux.

Travaux route Baril

Considérant que les travaux d'installation d'un réseau d'égout seront faits par M. Denis Dubois et/ou M. Claude Faucher;

Considérant qu'un nouvel estimé des coûts devra être fait par M. Denis Dubois;

Considérant que les ententes signées avec les intéressés comprennent l'estimé des coûts fait par M. Jean Gardner;

La Soupape

Organisme communautaire famille

Oyé! Oyé! Les familles!

Saviez-vous qu'un organisme communautaire existe dans la M.R.C. de l'Érable pour tous les types de familles ?

Que vous vouliez juste partager vos expériences, assister à des rencontres sur le développement de vos enfants, faire du bricolage avec eux, ou encore, avoir du répit ; les activités de LA SOUPAPE sauront rejoindre vos attentes par des ateliers enfants, parents ou parents-enfants.

Celles-ci se déroulent le jour, le soir et la fin de semaine.

Vous désirez vivre une expérience enrichissante ?

N'hésitez pas, appelez-nous au (819) 362-2336.

**Prochaine réunion
du conseil municipal
de Saint-Ferdinand
lundi,
le 7 octobre 2002
à 19h30 au
centre communautaire**

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Denis Dubois à rencontrer les intéressés avec le nouvel estimé et à faire signer les nouvelles ententes.

Il est de plus résolu d'autoriser l'inspecteur municipal Denis Dubois et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer les nouvelles ententes.

Demande de soumission pour machinerie

À l'unanimité, les membres du conseil acceptent de demander des soumissions sur invitation à Transport Lac William inc., Transport Jean-Guy Breton, A. Langlois et fils Itée et Construction Frontenac inc. pour les services, sur demande, des machineries suivantes avec opérateur : chargeuse-pelleteuse (pépine), niveleuse, pelle mécanique Cat 311 et bouteur (bull) Case 450.

Aide supplémentaire aux secrétaires

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à engager une personne pour aider au travail de bureau à raison de 4 à 8 heures par semaine pour la période où la secrétaire-trésorière adjointe émettra les permis et qu'un rapport de travail et de dépenses soit remis au conseil relativement à cette aide.

Présentation des comptes

Il est proposé et résolu à l'unanimité que les comptes du mois d'août 2002 pour un montant de 260 162.23 \$ soient acceptés et payés après avoir enlevé de la liste présentée les factures suivantes relatives aux travaux du chemin Craig :

A. Langlois et fils Itée	21 230.86 \$
Construction Frontenac inc.	10 142.10 \$
Ent. Pierre Larochele	4 655.44 \$
Gérald Blondeau	5 687.85 \$
Matériaux Nomelbro	224.34 \$
Paul Blondeau	5 746.34 \$
Protecto-Sol	948.94 \$
Transport Jean-Guy Breton	27 366.50 \$
Transport Lac William inc.	6 127.96 \$

Activités organismes

Si vous voulez qu'on parle des activités de votre organisme dans le bulletin municipal à chaque mois, n'hésitez pas à le faire savoir au responsable du bulletin, soit en adressant vos textes par écrits au bureau municipal ou en téléphonant à Gérard Lessard au 428-9352.

EXPO-COMMERCE

**organisé par le Club Optimiste de Saint-Ferdinand
et dont les profits sont versés à l'aide à la jeunesse**

les 2 et 3 novembre 2002

au Centre des Loisirs Gaston Roy

Samedi à 21h00, spectacle d'humoriste

Dimanche à 14h00, spectacle folklorique

**Responsable de l'activité: Y
van Fecteau 362-0376**

Heures d'ouverture
Samedi de 13h00 à minuit
Dimanche de 12h00 à 18h00

**Bienvenue à tous
Entrée gratuite**

Information sur les loisirs

par Line Trépanier, responsable des Loisirs

L'École est commencé, quel bonheur pour Certains et quel malheur pour d'Autres. Je suis un peu vague en disant les mots « Certains » ou « Autres », mais je suis convaincue que chacun de vous se reconnaît à savoir Certains = Parents et Autres = Enfants. C'était juste une petite parenthèse en passant.

Présentement, je travaille à faire la programmation pour les cours « Automne 2002 ».

Étant donné que je fais affaire avec l'éducation des adultes afin de vous offrir ce qu'il y a de mieux et pour avoir un choix plus varié, il y a encore plusieurs choses à vérifier avant de se lancer dans la conclusion des cours.

Par contre, voici la liste de la programmation qui vous sera suggérée. En prenant connaissance dès maintenant de cette liste, vous aurez déjà une bonne idée des cours qui vous intéresseront et vous aurez eu le temps d'en jaser avec l'entourage. Ainsi, quand

MAILLOCHE - Cette année il n'y aura pas de mailloche après l'école comme par les années passées. Lors d'une rencontre avec le directeur, M. Marc Dunn, celui m'avisait que la place était déjà réservée pour le service de garde scolaire.

SKATE PARK - La fabrication des modules pour le Skate Park va bon train. Je m'excuse pour les délais, mais il est très difficile d'avoir des gens bénévoles pour ce projet!!! Pourtant, ce sera un lieu intéressant pour nos jeunes.

PARENTS & ENFANTS - Veuillez prendre note que la municipalité se dégage de toute responsabilité concernant les accidents ou tout autre incident pouvant se produire lors des activités qui se dérouleront au Centre des Loisirs Gaston Roy.

DICTON - Au Centre des Loisirs Gaston Roy, on s'amuse dans le RESPECT des autres et des lieux. Et si chacun se conforme à ce petit dicton, il sera possible que ce lieu devienne un endroit amusant et divertissant pour toute la population.

••• LOISIRS ••• Heures d'ouverture

Si vous devez me visiter au Centre des Loisirs, je vous suggère d'appeler avant au 428-3413. Mes heures d'ouverture sont flexibles d'un mois à l'autre, dépendamment de la demande. Ma boîte vocale vous les énumérera si je suis absente.

viendra le temps des inscriptions, nous aurons beaucoup plus de chance d'atteindre le minimum de personne exigé.

Si tout se déroule comme convenu la programmation des cours sera la suivante :

Par l'éducation des adultes :

- **Anglais intermédiaire;**
- **Espagnol débutant;**
- **Initiation à l'informatique : « Windows 95 »;**
- **Internet « Débutant » et / ou « Intermédiaire »;**
- **R.C.R. et premiers soins;**
- **Yoga;**
- **Ateliers de faux finis;**
- **Rigolothérapie;**
- **TAE BOE;**
- **T'AI CHI;**

Autres :

- **Danse en ligne, sociale ou de groupe;**
- **Initiation à la danse (6 à 18 ans);**
- **Cours de tricot (8 à 17 ans)**
possibilité pour les adultes débutants et/ou avancés;

Le début de ces cours devraient se faire dans la semaine du 30 septembre.

• Danse Country Américain (Débutant et Avancé)

Par exception, ce cours débutera mardi le 24 septembre jusqu'au 17 décembre 2002, au Centre Communautaire. Je serai présente lors du 1er cours afin de vérifier l'intérêt des gens. Le prix est de \$ 5.00 par cours pour les adultes et \$ 3.00 par cours pour les étudiants(es).

**En espérant que la programmation des cours
« Automne 2002 » répond à vos attentes,
n'hésitez pas à communiquer avec moi au
428-3413 pour tout commentaire.**

INSCRIPTIONS · Cours Automne 2002
au Centre des Loisirs
mardi, le 24 septembre
et mercredi le 25 septembre
de 18h00 20h00